

Conditions Générales de Vente - Formations

Désignation

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 11 rue des Corderies – 41000 Blois. La Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire est en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Blois, et sur l'ensemble du territoire régional.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'association Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la Fédération implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la Fédération des Acteurs de la Solidarité s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la Fédération un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Fédération des Acteurs de la Solidarité, l'OPCO ou le client.

La convention de formation est déclenchée une fois que la liste des inscrits a été validée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire. Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou sa structure n'aura, en aucun cas, valeur d'annulation de l'inscription.

L'organisme de formation adresse au client, à l'issue de la formation et sous réserve du règlement, une attestation de présence (certificat de réalisation), ainsi que des feuilles d'émargement sur demande.

Modalités d'inscription

Les stagiaires se préinscrivent en remplissant le formulaire de préinscription en ligne ou en retournant un bulletin d'inscription à la Fédération des acteurs de la solidarité Centre-Val de Loire .

Les inscriptions sont confirmées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

L'inscription du stagiaire ne sera effective qu'à compter de la signature de la convention ou par mention de la liste des participants à faire apparaître dans la convention signée.

Une adresse mail par participant sera impérativement communiquée à l'organisme de formation afin de pouvoir adresser la convocation, le lien extranet, les supports pédagogiques, le livret de formation, les évaluations et les attestations de formation au stagiaire.

En l'absence de prise en charge de la formation par un organisme collecteur paritaire agréé (OPCO), le client est de plein droit débiteur de l'ensemble du coût de la formation.

L'organisme de formation fait parvenir la facture et la convocation précisant le lieu du stage, ses horaires de début et de fin ainsi que le programme et toutes les informations pratiques nécessaires.

Condition de participation

Dans le cas de formations nécessitant des pré-requis, il appartient au client de s'assurer, avec les informations mises à disposition, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Seule la formation certifiante requiert une validation d'entrée en formation par la Fédération des Acteurs de la Solidarité via le siège auquel elle est rattachée à Paris.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations par participant (inter) ou par action (intra) sont indiqués en euros en net. Ils comprennent tous les coûts pédagogiques et logistiques de la formation. Les frais de déplacements, hébergement, repas des stagiaires restent à la charge du client.

Le paiement est à effectuer par virement bancaire ou par chèque à réception de la facture.

Modalités de facturation relatives aux formations non certifiantes

Pour ces formations, il sera établi pour les formations :

- D'une durée inférieure à 100 h : deux factures d'un montant correspondant chacune à 50 % du montant du prix de la formation. Ces factures seront établies, pour la première, à réception de l'inscription, pour la seconde, à l'issue de la formation.
- D'une durée supérieure à 100 h : le montant total de l'action sera réparti sur l'ensemble des mois pendant lesquels se déroulera l'action et donnera lieu à l'établissement de factures mensuelles.

Modalités de facturation relatives aux formations certifiantes

S'agissant de formations d'une durée de plusieurs mois, il sera établi des factures mensuelles dont le montant correspondra aux heures de formation dispensées pendant le mois en cours.

Absences : En cas d'absence du stagiaire à la formation, il appartient à la structure employeur d'en informer l'organisme de formation dès qu'elle a connaissance de l'absence. En cas d'arrêt maladie, la structure employeur fournira un justificatif médical dans les 8 jours suivants l'absence à l'organisme de formation..

Hormis, les cas d'absence pour maladie, pour lesquels les heures de formation ne donnent pas lieu à facturation (sous réserve de la présentation d'un justificatif dans les délais impartis), toute heure d'absence est facturée.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO et qu'il souhaite procéder à un règlement par subrogation, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Toute formation commencée est due en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté.

Le client peut annuler une séance de formation, en le formulant par e-mail à l'adresse : centrevaleloire@federationsolidarite.org et si nécessaire par courrier (11 rue des Corderies – 41000 Blois)

- Sans pénalité, en formulant la demande au plus tard 11 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation
- Avec une pénalité de 100%, en formulant la demande moins de 11 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le lieu de la formation, d'aménager le contenu du programme ou le choix des formateurs et intervenants, sans conséquence sur les obligations du client.

L'organisme de formation peut être amené, en raison du nombre d'inscrits, à reporter, doubler ou annuler la formation en informant le client dans un délai de 10 jours calendaires avant le début de la formation. En cas de force majeure, ces délais pourront être réduits et les participants immédiatement informés (crise sanitaire,...).

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre- Val de Loire ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients et faire l'objet d'une demande de remboursement. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Protection des données

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant qu'il peut exercer par voie postale auprès de la Fédération des acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire – 11 rue des Corderies – 41000 Blois ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : centrevaleloire@federationsolidarite.org

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre – Val de Loire s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre – Val de Loire et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Blois.

La participation aux formations exige l'implication totale des conditions générales de vente par le client.

RÉCLAMATIONS

Si malgré toute l'attention que nous avons portée pour vous proposer une formation de qualité, vous n'êtes pas satisfait ou si vous avez constaté des dysfonctionnements, nous restons à votre disposition pour en échanger avec nous.

Pour cela, merci de contacter la Fédération régionale dans les 15 jours suivant la fin de la formation :

- par téléphone au 02 54 46 46 93 ou
- par mail : gaelle.akli@federationsolidarite-cvl.org
- via le formulaire réclamation en ligne du site internet www.federationsolidarite.org/regions/centre-val-de-loire/formations-centre-val-de-loire/

Nous échangerons ensemble afin de d'identifier des pistes d'amélioration pour nos prochaines formations.

Mis à jour le 21/11/ 2022